



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 19 - Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) - Evénement sportif «La Lycéenne - Collégienne» édition 2019

Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
Evénement sportif «La Lycéenne - Collégienne» édition 2019

Rapporteurs : M. l'Adjoint GHEZALI
Mme SUGNY, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 2	21/12/2018	Favorable unanime
Commission n° 4	18/12/2018	Favorable unanime

1 - Contexte

Pour la seconde fois à Besançon, le mercredi 6 mars 2019, dans le cadre des événements organisés pour l'édition annuelle du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, se déroulera une course à pied exclusivement dédiée aux filles appelée la «Lycéenne / Collégienne». L'édition précédente, organisée le 7 mars 2018, a rassemblé plus de 1 000 participantes.

Cet événement sportif totalement féminin se veut festif et solidaire et se déroulera sur un parcours de 3 kilomètres. Celui-ci n'est pas axé sur la performance mais il met en avant le plaisir et le partage ainsi que les bienfaits d'une pratique physique régulière. Chaque lycéenne, ou future lycéenne (collégienne de classe de 3^{ème}) licenciée à l'UNSS, invite des amies non licenciées à participer à ce moment. Les collégiennes et lycéennes prennent le départ ensemble et franchissent la ligne d'arrivée ensemble sur un parcours accessible, y compris pour des concurrentes en situation de handicap. Cet événement a déjà été organisé dans différentes villes de France pour la première édition en 2017.

A Besançon, l'UNSS, en partenariat notamment avec la Mission «Lutte contre les discriminations et droits des femmes» de la Ville de Besançon, a souhaité mettre un focus sur la question des droits des femmes en intégrant le collectif associatif qui prépare les événements autour du 8 mars.

2 - Evènement

La manifestation se décline en deux temps : un temps «on» et un temps «off». Le temps «on» est une course de 3 kilomètres sur les pas de Vauban. Celle-ci part du site de La Rodia au bord du Doubs. 3 départs sont programmés à 11 h, 14 h et 15 h. Le temps «off» prend la forme d'un village dédié à l'égalité au pied de la Citadelle avec des animations sportives et une rue de l'égalité constituées de stands tenus par les acteurs de l'égalité.

Un fil rouge est proposé aux partenaires impliqués afin que chacun s'inscrive dans une logique de contribution et d'action pour plus d'égalité. Les participantes entrent dans la «rue de l'égalité» par la thématique «des inégalités», cheminent via les partenaires vers l'égalité pour terminer par un portail de «l'égalité à vous de jouer».

Les stands porteront sur différentes thématiques : les inégalités (anorexie, boulimie), les addictions féminines (tabac, alcool), la contraception, la mixité des métiers, les stéréotypes de genre et l'accès

aux droits, les violences faites aux femmes, l'invisibilité des femmes dans les médias, l'espace public, la culture et le sport.

3 - Soutien financier

Dans le cadre de ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 300 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). En cas d'accord, la somme de 2 300 € sera prélevée sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068 de la Mission Lutte contre les Discriminations.

La Direction des Sports participera au versement de cette subvention à hauteur de 1 500 € depuis sa ligne de crédit 65.40/6574.04822 CS 20300.

Il est porté à l'information des élus que la Ville de Besançon et la CAGB apporteront par ailleurs un soutien logistique conséquent (Vitabris, chaises, tables, intervention de la manutention...) ainsi qu'une expertise/conseil dans le montage du projet.

M. FAGAUT, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 2 300 € à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour l'événement «La Lycéenne - Collégienne» organisé le 6 mars 2019.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dard".

Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1